



## DISPOSITIONS LÉGALES

Conformément au décret n°92-193 du 27 février 1992 d'application de la loi n°89-468 du 10 juillet 1989, telle que modifiée, relative à l'enseignement de la danse :

2.1. Chaque élève doit impérativement fournir à l'Ecole de Danse Alexia Dury un certificat médical (valable 3 ans), attestant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline choisie.

2.2. L'inscription des enfants ne sera acceptée que s'ils ont 4 ans. Tout problème de santé particulier, comme une allergie ou l'asthme, doit être signalé au professeur.

## MODALITÉS DE RÈGLEMENT

### 1 COURS D'ESSAI GRATUIT

Il est possible d'effectuer 1 cours d'essai gratuit dans la discipline de votre choix après pré-inscription via le formulaire en ligne. Pour tester d'autres disciplines, il est nécessaire de régler 10€ par cours essayé. Pour des raisons de sécurité et d'assurance, les frais d'inscriptions doivent être réglés pour effectuer les cours d'essai sous peine de ne pas pouvoir accueillir l'élève pour son cours test.

- **L'inscription aux cours de danse est effective pour l'année entière (de septembre à juin, à l'exception des congés scolaires).**

- Un calendrier est remis au moment de l'inscription. L'abonnement comprend 39 semaines de cours pour les cours de danse et 41 semaines pour les cours de pilates, yoga, yoga danse, zumba et renforcement musculaire.
- L'élève (ou son représentant légal) choisit au moment de l'inscription et de manière définitive les modalités de paiement pour son activité. Il est possible d'opter pour un règlement en 1 X (carte, chèque ou espèces), en 3 X (facturation récurrente ou 3 chèques), en 10 X (facturation récurrente).  
En cas de désistement ou d'abandon aucun remboursement ne sera effectué.

=> Sauf en cas de blessures graves nécessitant un arrêt de plus de 90 jours (présentation d'un certificat médical d'un médecin du sport stipulant l'inaptitude à la danse de plus de 90 jours.)

=> Les cartes de cours donnant accès au pilates, yoga, yoga danse, renforcement musculaire et zumba ne sont pas remboursables. Il est possible de prolonger la validité de votre carte si vous présentez une inaptitude physique à ces disciplines de plus de 90 jours.

=> sauf en cas de déménagement à plus de 30 kms.  
(présentation d'un Justificatif du nouveau domicile)

- Aucun remboursement ne sera effectué en cas de fermeture liée au COVID 19, tous les cours seront assurés soit en extérieur, soit en visio et en direct, soit par vidéos comme cela s'est produit sur les saisons précédentes.

## ASSIDUITÉ - PONCTUALITÉ - RÈGLES DE CIVISME ET D'HYGIÈNE

- L'accès aux cours n'est autorisée que si les cours sont à jour de paiements.

## TENUES DE DANSE

Une tenue est imposée pour les cours de danse classique (justaucorps de couleur déterminée par les enseignants, collant chair et demi-pointes, chignon) et pour les cours de danse contemporaine (justaucorps de couleur déterminée par les enseignants, collant noir sans pieds, pied nu, cheveux attachés). Des baskets semelles blanches (qui ne vont pas en extérieur) seront demandées pour la pratique de la Danse Hip Hop, dustreet jazz et du Ragga )

## RESPONSABILITÉ CIVILE ET AFFAIRES PERSONNELLES

Chaque élève doit être couvert par une assurance responsabilité civile en cas de dommages qu'il pourrait faire subir aux personnes et aux installations dans l'enceinte de l'établissement. La responsabilité des enseignants ne peut être engagée pour tous préjudices corporels ou matériels, causés ou subis, par toute personne (élèves, parents, accompagnateurs), tant au cours des leçons et des spectacles que des déplacements occasionnels. Les enseignants déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.

- La ponctualité et l'assiduité des élèves sont indispensables pour permettre un suivi pédagogique efficace. En attendant leur cours, les élèves sont tenus de patienter en silence et de prendre soin des locaux (vestiaires, toilettes, etc...) mis à leur disposition. Les élèves sont tenus de garder un comportement correct dans les vestiaires et les studios ainsi qu'auprès des professeurs - Toute perturbation d'un cours peut provoquer l'exclusion temporaire ou définitive de l'élève concerné.
- Toute **absence doit être signalée** par téléphone ou sms **avant** le cours.
- Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et dans l'enceinte du studio et par conséquent sous l'entière responsabilité des parents avant le début et après la fin du cours.
- L'Ecole de Danse Alexia Dury décline toute responsabilité vis à vis des élèves en cas d'absence ou de retard de l'élève.
- En cas d'absence du professeur, les parents et/ou les élèves majeurs sont prévenus dans les meilleurs délais, par téléphone, SMS, courriel, affichage à l'entrée du studio de danse ou tout autre moyen de communication ( groupes whatsapp)
- Les personnes accompagnant les élèves à l'Ecole de Danse doivent s'assurer de la présence du professeur avant de les y laisser.
- Les téléphones portables doivent être éteints.
- **L'accès aux parquets et aux tapis de scène n'est autorisé qu'en chaussons de danse ou baskets à semelles blanche spécifiques à la pratique de l'activité.**  
**Attention !!!!! Les baskets venant de l'extérieur sont interdites.**
- Les parents, les accompagnateurs ou les visiteurs qui souhaitent assister au cours y sont aimablement conviés par le professeur dans le respect et le silence nécessaires au travail des élèves. Sans son accord préalable, le professeur peut vous voir refuser l'accès à la salle de danse.

## SPECTACLES ET RÉPÉTITIONS

- Des représentations sont organisées tous les ans. Gala et/ou présentation du travail de l'année en tenue de cours . Diverses manifestations pourront s'ajouter en cours d'année.
- Lorsque l'élève **s'est engagé à participer à un spectacle, sa présence aux représentations ainsi qu'à toutes les répétitions fixées par le professeur est obligatoire.**
- Une participation financière de 15€ par élève (raisonnable) sera demandée pour l'achat, la location ou la confection des costumes. Les costumes ne peuvent être gardés par l'élève à l'issue du spectacle.

## PARTICIPATION FINANCIÈRE D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE

L'adhérent règle à l'Ecole de Danse Alexia Dury la totalité des sommes dues. L'Ecole lui fournit une facture acquittée qui permettra une prise en charge par le comité d'entreprise. L'adhérent sera alors remboursé en partie ou en totalité par son CE .

## DROIT À L'IMAGE

- Autorisation de droits à l'image (Fiche jointe à l'inscription) : Cette autorisation est nécessaire à la réalisation d'une captation vidéo ou de photographies des spectacles dans les conditions précises qu'elle stipule (voir document joint au dossier). Elle doit être signée par les élèves majeurs, ou par les deux parents pour les élèves mineurs.
- **Aucune image représentant L'Ecole de Danse ne peut être postée sur le web sans l'accord de la direction et du professeur.**

## PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données suivantes sont recueillies au moment de l'inscription : Nom, Prénom, adresse mail, adresse postale, numéros de téléphone, date de naissance. Ces données sont enregistrées en vue de tenir à jour notre base de données . En aucun cas ces données ne seront cédées ou vendues à des tiers.

## RÈGLEMENT MORAL

**PROCÉDER À UNE INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR. EN CAS D'EXCLUSION D'UN ÉLÈVE LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR RESTERA APPLICABLE. EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES INSCRITES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR, L'ECOLE DE DANSE ALEXIA DURY NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE.**

## CONTRAT D'ENGAGEMENT MORAL

Je soussigné

viens d'accepter et de signer le règlement intérieur de l'école de danse Alexia Dury. Je m'engage moralement à respecter les modalités de ce dernier et à procéder à mon inscription ou à celle de mon enfant pour la saison 2023-2024.

Je m'engage à régler la somme totale de

- en 1X
- en 3X
- en 10X

Fait en deux exemplaires,

A \_\_\_\_\_, le

Signature (précédée de la mention "Bon pour accord")